

Fiche BIEP :

CONSEILLER EN FORMATION CONTINUE

Détail de l'offre

Informations générales

- Organisme de rattachement : Rectorat de MAYOTTE
- Référence :
- Date de fin de publication : 15/04/2020

Description du poste

- **Catégorie** : A
- **Domaine fonctionnel** : Éducation et formation au long de la vie
- **Statut du poste** : Vacant
- **Nature du poste** : Titulaire ou contractuel ayant obtenu le certificat de qualification CFC
- **Intitulé du poste** : Conseiller en Formation Continue
- **Descriptif de l'employeur** : Rectorat de l'académie de MAYOTTE
- **Description du poste** : Conseiller en Formation Continue au GRETA – CFA de Mayotte et au GIP-FCIP
- **Date de prise de poste** : 1^{er} septembre 2020
- **Catégorie IFSE du poste** : Groupe 2

1 - Description du poste

Le conseiller en Formation Continue, acteur du réseau académique de la formation tout au long de la vie, est chargé de développer les activités de formation continue des adultes au GRETA-CFA de Mayotte et au GIP FCIP.

Il mobilise quatre champs d'action :

♦Ingénierie

- Assurer une veille sur les réglementations, démarches, méthodes et outils de formation.
- Analyser une demande.
- Elaborer une proposition de conseil.
- Elaborer une réponse formation sur mesure.
- Concevoir un processus d'évaluation des résultats et des effets.
- Capitaliser les outils et les expériences.

♦Action commerciale – relations extérieures

- Assurer la veille sur le marché de formation.
- Contribuer à l'élaboration politique commerciale du GRETA.
- Planifier et conduire des actions commerciales.
- Conduire et conclure des actions commerciales.
- Développer des partenariats.

♦Conseil à l'interne en contribuant

- à l'élaboration, l'évaluation et l'ajustement du plan de développement du GRETA.
- à l'élaboration et à la mise en œuvre de la politique de GRH
- à l'élaboration et au suivi du budget du GRETA
- au développement des dispositifs de formation

- à la détermination des objectifs et des engagements de la politique qualité

• **Conduite d'actions et des dispositifs de formation**

- Animer les équipes administratives et pédagogiques.
- S'assurer de l'organisation matérielle et des moyens des actions.
- Piloter l'accueil et le recrutement des stagiaires.
- Contribuer au suivi administratif et financier des actions.
- S'assurer de l'évaluation, du suivi, et de l'amélioration de la qualité du service rendu.

2 - Condition particulières d'exercice

Installé au siège du LPO de Kaweni. Le CFC est amené à se déplacer sur toute l'île ainsi qu'occasionnellement sur les territoires adjacents.

Le poste se décompose en 80% de temps pour le GRETA-CFA et 20% pour le GIP-FCIP.

Ses modalités d'exercice du métier sont indépendantes de son statut d'origine : il gère son temps de façon autonome en accord avec le DAFPIC et le Président du GRETA-CFA dans le respect de l'organisation du service.

Particulièrement mobile sur la zone géographique de l'île qui lui est affectée. Il est indemnisé de ses frais de déplacement.

Le conseiller en Formation Continue perçoit une indemnité de sujétion spéciale mensuelle, exclusive de toute autre indemnité.

3 – Interlocuteurs

Auprès des entreprises et organisations diverses, il exerce des fonctions de conseil et d'ingénierie en formation d'adultes portant sur l'analyse du besoin économique et social, la conception de plans de formation, la connaissance des aides aux entreprises, la mise en œuvre d'actions de formations. Ces fonctions sont aussi exercées vers d'autres partenaires tels que les collectivités territoriales et les services extérieurs de l'État.

Auprès des stagiaires, le Conseiller en Formation Continue participe aux dispositifs d'information, de bilan, d'évaluation des acquis et d'orientation.

Auprès des formateurs, le Conseiller en Formation Continue aide à la recherche et à la production pédagogique, en particulier dans les domaines de la conception de l'alternance, de l'individualisation de la formation et de la validation.

Auprès des coordonnateurs et des personnels administratifs du GRETA-CFA et/ou du GIP FCIP, il assure un rôle de cadrage, de vérification et de contrôle de leurs activités en lien avec la production des actions de formation.

Auprès des Chefs d'établissement et de leurs adjoints, membres ou pas du GRETA et/ou du GIP FCIP, et des DDFPT, il est, au sein d'une équipe, force de proposition pédagogique et technique pour l'élaboration de la politique de développement du GRETA-CFC et/ou du GIP FCIP et assure la mise en œuvre de celle-ci en cohérence avec les orientations nationales et la politique académique de Formation Tout au Long de la Vie.

4 - Situation administrative

Le Conseiller en formation continue, est mis à la disposition par le recteur auprès du réseau DAFPIC GIP FCIP et GRETA-CFA de Mayotte.

- Pour le CFC confirmé, il conserve son appartenance à son corps d'origine dans lequel sa carrière continue d'évoluer.
- Pour le CFC non confirmé, la première année d'exercice est dite probatoire, au cours de laquelle il bénéficie d'un accompagnement d'adaptation à l'emploi. Cette année doit permettre à l'agent nouvellement recruté d'assimiler l'importance de la notion de « réseau » dans son nouvel environnement professionnel. Après recrutement, tout nouveau CFC est stagiaire, il sera accompagné par un CFC tuteur tout au long de l'année probatoire. Un jury se prononce en fin de stage sur la validation de l'année probatoire lors de la présentation d'un mémoire professionnel. L'intéressé est confirmé ou non dans les fonctions de CFC avec délivrance d'un certificat de qualification.

5 – Conditions de candidatures

- Les Conseillers en Formation Continue d'autres académies
- Tous les fonctionnaires d'inspection, de direction, d'orientation, d'éducation et d'enseignement ainsi que ceux de la catégorie A du Ministère de l'Éducation Nationale, de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche.
- Les fonctionnaires titulaires de l'État, des collectivités territoriales et des établissements publics qui en dépendent, appartenant à un corps, à un cadre d'emploi ou à un emploi de catégorie A. Pour exercer les fonctions de conseillers

en Formation Continue, ces personnels devront être détachés dans un des corps mentionnés à l'alinéa précédent, nonobstant toute disposition contraire figurant dans les statuts de ces corps.

- Les personnels contractuels de l'Éducation Nationale justifiant d'un titre ou diplôme de niveau 2 complété par trois années d'expérience professionnelle en formation continue.
- Les candidats extérieurs justifiant d'un titre ou diplôme de niveau II complété par trois années d'expérience professionnelle en formation continue

6 - Déroulement de carrière

Évaluation : Tous les CFC sont évalués sous forme d'un entretien réalisé par le DAFPIC.

Le suivi de carrière des CFC titulaires enseignants est assuré par l'Inspecteur en charge de la formation continue.

Évolution de carrière : Les CFC exercent initialement auprès de l'académie qui les recrute. Ils peuvent par la suite exercer auprès d'une autre académie dès lors que des postes sont déclarés vacants.

7 - Descriptif du profil recherché

Motivé, dynamique, le Conseiller en Formation Continue maîtrise parfaitement les techniques de communication et a des aptitudes marquées pour la négociation et l'animation. Amené fréquemment à formaliser, il doit faire preuve de réelles qualités rédactionnelles et maîtriser les outils bureautiques.

Disponible et mobile, il est indispensable qu'il dispose d'un véhicule personnel. Un goût et une pratique du travail en équipe sont indispensables.

En raison de la diversité des activités liées à sa fonction, le Conseiller Formation Continue doit savoir s'organiser et gérer son temps.

Information complémentaire

Les dossiers de candidature constitués d'un CV détaillé et d'une lettre de motivation doit parvenir avant le 1^{er} mai 2020 par voie électronique à :

- DRH@ac-mayotte.fr
- dafpic@ac-mayotte.fr
- greta@ac-mayotte.fr

Les entretiens seront organisés en présentiel ou à distance par visio conférence au cours de la dernière quinzaine de mai.

Poste à pourvoir le : 1^{er} septembre 2020